

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-149

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-QUATRE NOVEMBRE à treize heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR –
Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-
AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT –Nicole VACCA
- Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Daniel DUVOUX à Jean-Michel PEYRATOUT – Gaëlle REBEC à Valérie
RIALLAND – Dominique ROLLAND à Christian GARNIER – Jennifer DELI à Nicole VACCA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Cécile GOMEZ, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal :

- Qu'il a été adopté par délibération n° 03-143 du 12 décembre 2003 le principe de signer avec la Caisse des Allocations Familiales du Var les contrats « Enfance » et « Temps libres » qui prévoyaient une aide financière pour le développement d'une politique en faveur des familles et des enfants de 0 à 18 ans.
- Que les dits dispositifs ont fusionné en 2006 sous l'impulsion de la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour devenir le « Contrat Enfance Jeunesse ».

- Que depuis, la commune reconduit tous les 4 ans cette convention de co-objectifs et de co-financement
- Que pour répondre aux objectifs, il convient de renouveler le dit contrat pour poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF, le renouvellement des contrats ENFANCE et JEUNESSE pour une durée de 4 ans de 2014 à 2017, suivant les dispositions de la CNAF.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ :

25 voix POUR

8 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... le 4. DEC. 2014

Publié ou notifié le :

..... le 5. DEC. 2014

Le Maire,

